

**Synthèse des contributions reçues dans le cadre des mises à dispositions des demandes de permis d'aménager  
en vue de la restauration du sentier littoral sur le site de la pointe de la Crèche et ses abords  
qui se sont déroulées du 6 au 21 octobre 2021**

## **Contribution du GDEAM reçue le 21 octobre 2021**

### ***Consultation du public***

#### **Aménagement du sentier du littoral à la Crèche**

Nous rappelons ci après les remarques effectuées par le GDEAM lors de l'enquête publique sur le classement de la pointe de la Crèche .

Le dossier ici présenté répond en partie aux observations présentées d'une part sur la dangerosité du sentier liée au recul du trait de cote : faille du Honvault, descente à la pointe de la Crèche et d'autre part à l'accès à l'estran remarquable du site non traité ici .

L'économie en terme de réalisation d'un sentier restreint en largeur et accessible aux seuls piétons est ici proposée avec la réutilisation des cheminements anciens (voirie des camps sanitaires Britanniques ) et le maintien du cheminement haut de falaise sécurisé à la Crèche.

L'accès à l'estran doit être précisé et sécurisé au nord au delà du club de voile de Wimereux comme au sud au moulin Wibert : (enrochements au pied des escaliers).

En particulier doivent être traitées les conditions d'accès mais aussi le retour à marée haute par gros temps. A la pointe de la Crèche qui restera probablement très fréquentée, se pose également la réalisation d'un « refuge » à marée haute et gros temps dans la perspective de la disparition du chemin actuel

Le GDEAM 62

Pour mémoire rappel ci après des observation lors de l'enquête publique sur le classement de la Pointe de la Crèche

*"Le GDEAM-62 n'est bien entendu pas opposé à des mesures en faveur de la biodiversité et des milieux naturels mais préférerait une procédure moins ambi güe.*

*En second lieu, sur la problématique des flux de circulation du public, nous tenons à faire entendre une voix plus nuancée.*

*Les perspectives retenues dans le projet répondent à une problématique de gestion des flux par un corpus de mesures :*

*- Des mesures de police ou quasi-police :*

*o « Des dispositifs contraignants doivent être mis en place » page 28 ;*

o L'accès à la descente du Fort doit être interdite définitivement (page 29) : « Au regard de la dangerosité et de la fragilité du secteur de l'ancienne batterie, il est indispensable de mettre en place des dispositifs efficaces d'interdiction d'accès à la batterie ».

- - Des mesures dont l'efficacité restent à démontrer : le pâturage de chevaux serait un bon moyen de lutter contre la divagation du public. Pourtant, le poids d'un cheval n'a rien à voir avec celui d'un humain. Le pâturage est permanent pendant une période de l'année, la présence humaine est momentanée.
- - Le déplacement de la servitude littorale vers l'intérieur. Cette approche pose des questions.

🕒 Sur les modalités d'accès à la bande littorale et la modification du tracé du sentier côtier

Nous ne voyons pas au dossier de véritable motivation étayée en faveur du déplacement du sentier côtier mais un motif qui reste, il faut bien le dire, incantatoire. Il est affirmé que le chemin est dangereux et porte atteinte au milieu naturel sans aucun développement à ce sujet :

- - Des accidents ont-ils été enregistrés ? Combien ? Dans quel contexte ?
- - De quels milieux naturels s'agit-il ? Où est la carte des milieux qui démontrerait que le chemin traverse des habitats floristiques ou habitats d'animaux sensibles ?
- - Comment ce sentier, qui a toujours existé, pourrait-il porter préjudice aux milieux naturels ?  
En fait, le chemin actuel se décompose essentiellement en deux parties :
- - La partie au sud de la Pointe : elle a déjà fait l'objet d'aménagements importants avec recul du bord de falaise (enquête publique pour modification de la servitude littorale vers 2013/2014). Le cheminement est désormais encadré de ganivelles au sein d'un pâturage de chevaux.
- - La partie au nord de la Pointe, qui reste un sentier plus simple intégré au site.

En l'état du dossier, le GDEAM s'interroge sur la pertinence à déplacer le sentier si loin dès lors où il n'est pas démontré de préjudice particulier et significatif. Sauf erreur de notre part, la nature des végétations le long du sentier au nord ne nous paraît pas d'une sensibilité particulière.

Quant au risque de recul de falaise, une autre approche est possible : maintenir un sentier modeste, facilement adaptable aux aléas naturels plutôt qu'un recul généralisé et la création d'un chemin très aménagé.

D'autre part, le déplacement du sentier ne nous semble pas compatible avec un attrait majeur du site : la découverte de l'estran extraordinaire du platier rocheux de Wimereux. En effet, les auteurs oublient cette dimension majeure : le sentier côtier n'est pas qu'un simple itinéraire de transit le long de la côte, indifférent aux espaces traversés, mais le moyen d'accès au littoral et à son observation. Le recul du sentier, tel que

*figuré au plan page 28 du cahier, consiste ni plus ni moins à tuer l'intérêt de l'emprunter hormis dans une logique de randonnée (la marche avant l'observation). En l'état, le platier rocheux sera invisible aux promeneurs et l'observation des oiseaux des falaises sera compliquée pour les naturalistes.*

🕒 *Sur le « public »*

*Il est indéniable que l'accès à l'escalier de l'éperon n'est pas aisé. Toutefois, il faut ajouter « pour qui n'est pas familier des lieux ». En effet, la fréquentation du site n'est pas homogène. On ne peut la réduire aux « touristes ».*

*C'est là une autre des insuffisances du dossier. On aurait aimé y trouver une analyse de la fréquentation ou, à défaut, une action visant à mieux la connaître. La descente au DPM par l'éperon ne nous semble pas vraiment être le fait de « touristes » mais de locaux.*

*Pour les usages locaux, l'accès par la plage de Boulogne entraîne un accroissement de temps important, raison pour laquelle l'escalier continue à être utilisé ; raison aussi pour laquelle son usage est toléré. Le dossier n'interrogeant pas les différents usages et la typologie des usagers, il ne prend donc pas en considération cet aspect fondamental des choses.*

🕒 *Sur les effets prétendus de la fréquentation sur le site de l'éperon*

*Page 29 du cahier des orientations, il est affirmé que « cette fréquentation des visiteurs engendre des dégradations importantes sur le milieu et sur les ouvrages militaires et accentue les phénomènes d'érosion. »*

*Nous souhaitons faire entendre une voix plus nuancée sur cette question.*

*La photographie de la page 29 du cahier et l'affirmation rapportée ci-dessus qui fondent une volonté d'interdiction d'accès nous paraissent manquer de preuve. En effet, une fois encore l'argument n'est pas étayé d'éléments suffisamment objectifs pour permettre une adhésion.*

*Pour bien connaître les lieux, le propos doit être nuancé par deux faits majeurs :*

- Le ruissellement génère une érosion localisée des sols à nu, véritable facteur d'érosion;*
- Les propriétaires des lieux n'effectuent strictement aucun entretien ni réparation de longue date sur la descente de l'éperon.*

*Ainsi l'escalier béant et le creusement latéral visible sur la photographie sont-ils avant tout le résultat d'un défaut de gestion du site. Dès lors, l'incrimination «de nombreuses personnes » est particulièrement simplificatrice et malvenue. Ce surcreusement latéral est le résultat de nombreuses décennies de passage, pas le résultat d'un problème d'une acuité*

*A cet égard, la descente par l'éperon nous paraît être une servitude de passage transversale permettant l'accès au rivage au sens de l'article L.121-34 du code de l'urbanisme et ne peut être supprimée en l'absence de toute autre accès à moins de 1500 mètres. Il ne tient qu'au gestionnaire de réaménager un passage organisé et sécurisé".*

## ***Contribution de l'association « Valorisons Wimereux » reçue le 21 octobre 2021***

### ***Sujet : Mise en valeur paysagère et sécurisation du site de la Pointe de la Crèche***

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci après les remarques de l'association « Valorisons Wimereux » relatives au projet d'aménagement du site de la Pointe de la Crèche.

Nous avons noté au chapitre 4 : **«Parti-pris d'aménagement »**

*Le projet présenté dans le cadre de cette note répond à un besoin imminent de sécurisation des équipements actuellement en place sur le site de la Crèche. L'esprit des propositions portées par le Conservatoire du littoral et ses partenaires intègre pleinement les notions **de durabilité, de réversibilité et de sobriété**. L'objectif recherché est également la **sécurisation** des usagers, dans un contexte fragile et contraint.*

*Néanmoins, la configuration du site et le **dialogue avec l'arrière-pays** (Fort de la Crèche, hameau de Terlincthun, colonne et pierre Napoléon, traversée de la RD940...) poussera le Conservatoire et ses partenaires à mener une **réflexion élargie** afin d'assurer l'accueil du public tout en offrant une découverte plus complète de ses atouts. »*

Nous approuvons pleinement le besoin imminent de sécurisation du sentier du littoral face à la progression récente du recul de la falaise ainsi que la nécessité de canaliser à certains endroits le public .

Toutefois , nous souhaitons apporter une contribution historique permettant une découverte plus complète du site , dont la propriété du Conservatoire du littoral a été récemment élargie le long du littoral.

En effet en page 12 de la notice est mentionnée la **« voirie créée durant la première guerre mondiale »** qui représente une partie des Camps sanitaires Britanniques qui se situaient le long de la cote et désormais propriété quasiment en totalité du Conservatoire du Littoral. Si les camps au sud de l'agglomération de Wimereux sont les plus connus, un autre camp se situait au Moulin Wibert entre le chemin de la légion d'honneur et l'ancien tracé de la route côtière N°119 et depuis déplacée : CD 940 actuel.

La redécouverte des anciens Camps sanitaires Britanniques représente un atout complémentaire pour le Site des deux Caps, d'autant plus que se situent à proximité immédiate les cimetières de Terlincthun et Wimereux où est enterré le Colonel John Mac Crae et qui sont visités par les Britanniques dans

des circuits de mémoire du Nord , Pas de Calais, Somme et Belgique. De plus les Camps Sanitaires ont été fréquentés par des médecins célèbres Outre – Manche , le Capitaine Alexander Fleming étant l'un des plus connus

Si la plupart des sites ont conservé leur état « naturel » d'après guerre , certains ont subi des destructions pendant la guerre 39-45 mais aussi des aménagements , voire des dépôts sauvages .

Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un circuit de mémoire portant sur les Camps Sanitaires ainsi que sur les lieux d'hébergement des hôpitaux , médecins, infirmières...porté par l'association « Valorisons Wimereux » nous souhaitons que les aménagements réalisés dans le cadre du présent projet permettent de préserver le plus possible la lisibilité historique des sites concernés. Les photos aériennes prises à diverses époques permettront de situer certaines parties aujourd'hui enfouies. Une signalétique la plus discrète possible permettra d'identifier chaque Camp ou lieu d'hébergement .

### **Secteur nord , coté agglomération Wimereux :**

Ce secteur regroupe la plupart des anciens camps N° 14 STA, N° 8 STA et N°2 Australian. L'ancienne propriété privée dite des ajoncs , a fait l'objet au début des années 2000 de dépôts sauvages aujourd'hui recouverts de ronciers (photo) . Afin de permettre une meilleure lisibilité du site, leur enlèvement est souhaitable. Le cheminement proposé est à préserver ainsi que les allées perpendiculaires (encore visibles sur les photos aériennes). Une délimitation discrète des périmètres et allées des camps pourrait être mise en oeuvre.

### **Secteur sud, Moulin Wibert:**

Ce secteur se situe au Moulin Wibert dans le triangle entre le chemin de la légion d'honneur, l'ancien chemin N° 119 et l'allée de la légion d'honneur (photo aérienne ) ou se situait le camp N° 13 STA . Deux constructions démolies à la guerre 39-45 se situaient à proximité où étaient hébergées les infirmières : le château de la falaise et la pension de la légion d'honneur. La lisibilité du site a été bouleversée à la fois par les destructions ainsi que les aménagements divers réalisés : déplacement de la route côtière, création du camping,...

En ce qui concerne les tracés des cheminements piétonniers il est souhaitable d'utiliser le parcours de l'ancien CD 119 qui permettra une meilleure lisibilité du site ancien, des parcelles associées de l'ancien camp et des deux constructions . Un ou deux panneaux explicatifs pourraient être installés.

En ce qui concerne les ruines des bâtiments détruits, s'il ne reste rien de visible de la pension, les ruines et chemins du château de la falaise , encore bien visibles sur les deux photos aériennes d'après guerre jointes (PJ) et qui sont aujourd'hui enfouies sous la végétation pourraient être dégagées. Une photo du château de la falaise et au loin la pension de la légion d'honneur prise lors de la construction des encuvements Français au fort de la Crèche permettent de se représenter l'importance des constructions. Ils sont signalés comme lieux d'hébergement des nurses anglaises dans un document anglais sur le camp N°13 STA (PJ)

Nous disposons de divers documents permettant de compléter les photos jointes

Le Président de l'association « Valorisons Wimereux »

Jérôme Lanoy



## Contribution de l'association « Valorisons Wimereux » reçue le 21 octobre 2021

### Consultation du public

Mise en valeur paysagère et sécurisation du site de la Pointe de la Crèche

Nous vous prions de trouver ci après le lien de téléchargement des pièces-jointes attachées aux remarques de l'association « Valorisons Wimereux » relatives au projet d'aménagement du site de la Pointe de la crèche :

<https://we.tl/t-E8nWdmApZT>

Pièces contenues dans le lien :

The 13th Stationary/83rd (Dublin) General Hospital



FIGURE 4 Aerial photograph Boulogne June 1917 with No 83 (Dublin) General Hospital. (enlarged). Eugene McDermott Collection, University of Texas

After the move to the Wimereux Road, nursing staff was billeted in huts on the hospital site but also in two local large houses, the Chateau de la Falaise and the Pension de la Legion d'Honneur.<sup>19</sup> After an inspection by the Matron of the Forces Maud McCarthy in June 1918, she reported there was accommodation for 93 nursing staff in three sites and that there was no overcrowding.<sup>19</sup>

The nursing staff was multinational drawn from across

would have staffed the hospital, working as orderlies, officers batmen and attendants. As the War progressed, the RAMC tried to recruit men who were not considered for front line duty on grounds of age, physical impairment or previous injury. They advertised for 'men of grade other than Grade I, and not below the age of 30 years'.<sup>20</sup> These men may have been supplemented by small numbers of career RAMC soldiers recruited pre-War and others such as non-'sheolutist' conscientious





Pension légion d'honneur

chateau La Falaise

Matron was a Miss Walker. An Australian QAIMNS reserve nurse, Amy Ruth Sargent, was sister in charge of the operating theatres in autumn 1917. When the US entered the War in 1917, several US army nurses were also assigned to the hospital. Nurses were typically attached to the hospital for six-month periods, however transfer of nurses from specialist units caused concerns among senior nurses and consultants and such staff rotations were sometimes prevented.<sup>15</sup>

Apart from medical and nursing staff, a large number of other personnel, both civilian and RAMC rank and file,

## REDISCOVERING THE HOSPITAL

No single source gives an accurate location for the hospital once it moved from the Gare Maritime and the few remaining photographs of the hospital were uninformative in this respect. It was eventually possible to find its location accurately using clues from a number of sources. The hospital is most often described as being in Boulogne or Wimereux. It seems that many of the references to Wimereux relate to comments from Harold Gilles that he had worked there with Valadier.<sup>16</sup> There is no evidence that the hospital moved again after

*J R Coll Physicians Edinb* 2015; 45: 229–35  
© 2015 RCPE

233

J Harbison

leaving the Gare Maritime and his comments may relate to a period before the establishment of the jaw unit in the 13th Stationary Hospital. The most accurate contemporary account comes from Arthur Leslie Rodda, an Australian soldier who kept a detailed war diary and was sent to the 83rd General Hospital for treatment. On 15 January 1918 he recorded that 'in morning taken by motor to No 83 (Dublin) Hospital on the Wimereux Road right on the coast. There saw a specialist and he said he would send a report on my case.'<sup>17</sup> We also know from a letter from Amy Sargent that the hospital was close to the coast as the staff could go 'sea bathing'.<sup>18</sup> The names of the houses used for nurses' accommodation also give some clues. The name 'Chateau de la Falaise' suggests that the hospital was close to the cliffs just to the north of Boulogne, and the Pension de la Legion d'Honneur suggested a location on or near the Avenue or Chemin de la Legion d'Honneur, again just north of Boulogne. We know that the nurses' accommodation was close to the hospital as Maud McCarthy reported they were 'in a house just behind the quarters'.<sup>19</sup> Finally Harvey Cushing reported in his diary in April 1918 that 'bombs dropped in fields behind it, no great damage done'.<sup>18</sup> Base hospitals and Casualty Clearing Stations were vulnerable to accidental aerial bombing by the Germans as they were frequently built near to rail lines to allow for access to hospital trains. A high resolution reconnaissance photograph (Figure 4) of Boulogne, taken on 15 June 1917 by the German Flieger-Abteilung

least 16 other smaller buildings, some of which may have been wards, workshops and accommodation for staff. There are also what appear to be bell tents in two groups of 16 and three. These were frequently used at base hospitals to provide additional accommodation for the injured at times of pressure and the photograph was taken in the immediate aftermath of the battle of Messines (1–14 June 1917) where Canadian and Allied forces suffered nearly 25,000 casualties.

We have little detail on how the hospital was laid out other than an entry in Maud McCarthy's diary on 21 June 1917: '83 Dublin General Hospital – visited the Specialists' Huts. Major Valadier busy operating. Saw Major Curtis Webb (radiologist) and went over the new Therapeutic Hut put up by the Red Cross. Wards and annexes most conveniently arranged and special treatment room with all the latest appliances. Beds for 12 officers, with Mess and anteroom. Adjoining this hut is one for special ophthalmic treatment for officers and men – Colonel Lister's department.'<sup>19</sup> These details would imply that the hospital possibly had a capacity for anywhere between 600 and 1,000 casualties.

After the completion of the fourth three-month rotation of Irish doctors, command and staffing of the hospital returned to the regular army and RAMC. The hospital remained in its location in Boulogne until April 1919, helping to deal with patients from the Spanish flu



